

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ICADE

Société anonyme au capital de 112 966 652,03 €.
Siège social : 35, rue de la Gare 75019 Paris.
582 074 944 R.C.S. Paris.
(la « *Société* »)

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Annuelle le 23 mai 2016 à 15 heures au siège social 35, rue de la Gare, 75019 PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

A caractère Ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et fixation du montant du dividende
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Olivier Wigniolle, Directeur général
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Olivier Wigniolle, Directeur général
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cécile Daubignard
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Christine Lambert
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Benoît Maes
9. Nomination de Monsieur Frédéric Thomas en qualité de nouvel administrateur
10. Nomination de Monsieur Georges Ralli en qualité de nouvel administrateur
11. Nomination de Madame Florence Peronnau en qualité de nouvel administrateur
12. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration
13. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Serge Grzybowski, Président-directeur général jusqu'au 17 février 2015
14. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Madame Nathalie Palladitcheff, Directeur-général du 17 février 2015 au 29 avril 2015
15. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur André Martinez, Président du conseil d'administration depuis le 29 avril 2015
16. Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Olivier Wigniolle, Directeur-général depuis le 29 avril 2015
17. Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

A caractère Extraordinaire :

18. Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues
19. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

20. Délégation de pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou autres titres de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
21. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées
22. Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
23. Modification de l'article 6 des statuts afin de définir les modalités d'application de l'article 208 C II ter du Code général des impôts
24. Modification de l'article 16 des statuts afin de définir les modalités d'application de l'article 208 C II ter du Code général des impôts
25. Examen et approbation de la fusion par voie d'absorption de la société HoldCo SIIC par la Société
26. Constatation de la réalisation des conditions suspensives et augmentation corrélative du capital social de la Société en rémunération des apports au titre de la fusion
27. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 58 672 475,25 euros par annulation de 38 491 773 actions de la Société transmises par HoldCo SIIC à la Société dans le cadre de la fusion
28. Pouvoirs pour les formalités

Participation à l'Assemblée Générale

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), et qui figure en annexe (i) au formulaire (x) de vote à distance ou (y) de procuration (ii) ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Mode de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale devront procéder de la façon suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP Paribas Securities Services, CTS Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;

- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. L'actionnaire n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant (i) voter par correspondance ou (ii) être représenté en donnant pouvoir (x) au Président de l'assemblée, (y) à son conjoint, (z) au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou (xx) à une autre personne pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Service Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;

- **pour l'actionnaire au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Ce formulaire devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex. Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les actionnaires nominatifs purs** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- **pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prise en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocation de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Questions écrites par les actionnaires

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Icade SA – Direction Juridique – Millénaire 1 – 35, rue de la Gare 75168 Paris Cedex 19, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : AG@icade.fr. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://www.icade.fr/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales> à compter du 4 mai 2016 au plus tard.

L'avis de réunion, comprenant le texte des résolutions, ainsi que le document de référence peuvent être consultés et téléchargés sur le site de la Société : <http://www.icade.fr/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales>.

Le conseil d'administration

1601849